№ 250. Mercredi 20 Octobre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible]an	26 fl.	30 fl.
[illegible]mois	14 »	16 »
[illegible]mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible]ières 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible]is et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht, Noordzijde.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 19 Octobre.

[La] solennité de l'ouverture de la session ordinaire des Etats-[Gén]éraux de 1847—1848 a eu lieu hier, conformément au [progr]amme de cette cérémonie. A une heure, le Roi est sorti [du] palais, accompagné de LL. AA. RR. le Prince d'Orange, [le Pri]nce Frédéric et le Prince Henri des Pays-Bas. Une salve [d'art]illerie a annoncé le départ de S. M. Une foule considéra[ble qu]i s'était répandue dans toutes les rues et sur toutes les [places p]ubliques où devait passer le cortège, a salué le Roi par [des] mille fois répétés de *vive le Roi*.

[Arrivé] au palais des Etats-Généraux, le Roi a été reçu et [illegible] nommée [à cet] effet par les Etats-Généraux.

[S. M.] ayant pris place sur le trône, a prononcé le discours dont [nous a]vons publié hier la traduction. Le retour au palais s'est [effectu]é également suivant le programme, et au milieu des [mêm]es acclamations qui avaient accueilli le Roi à son arrivée.

[La s]éance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Gé[néraux] est présidée par M. Gevers van Endegeest, doyen d'âge. [Il] est donné communication d'une lettre de M. Bruce dans [laqu]elle il annonce à l'assemblée que, par suite de sa nomina[tion] aux fonctions de gouverneur d'Overyssel, il donne sa dé[miss]ion de membre des Etats-Généraux. M. Bruce témoigne en [mê]me temps ses regrets de devoir se séparer d'une assemblée [q]ui a constamment donné des preuves de sympathies et de [bienveil]lance.

[M.] *le président* propose le renvoi de cette pièce au ministre [de l']intérieur.

[M.] *Faber van Riemsdyk* est d'avis qu'il faut ajourner toute [décis]ion jusqu'à ce que la chambre soit complète; l'orateur dit [qu']aucune résolution ne peut être prise avant la vérification des [pou]voirs des députés nouvellement élus. La chambre, par 19 [voix] contre [illegible] se range de l'opinion de M. Faber van Riemsdyk.

M. *le président* nomme ensuite les commissions chargées de [la] vérification des pouvoirs des nouveaux députés.

Après s'être éloignés pendant une heure, les membres des [com]missions rentrent en séance et les rapporteurs, MM. Cost[er]lens et Van Ryckevorsel, font connaître le résultat de leurs [déli]bérations. Les mandats des députés de la Hollande Méri[dio]nale, MM. Schooneveld et Hoffman, et ceux de la Hollande [Sep]tentrionale, MM. van Beeck Vollenhoven, H. J. Smit, élu en [rempl]acement de M. van Bleiswyk, Uitwerf Sterling, Van Naa[men, o]nt été trouvés en règle, la commission conclut à leur [adm]ission.

[Le] mandat des pouvoirs de *Jhr* Opperdoes Alewyn n'a pu en[core ê]tre vérifié, et le rapporteur dit que cette vérification aura [lieu so]us peu de jours.

[Les] pouvoirs de M. Egter réélu par la province de Zélande [sont] également trouvés en ordre.

[Il] en est de même des mandats de MM. Luyben, Mutsaers, J. [Bo]ots, députés de la province du Brabant-Septentrional; de [M.] Van Dam van Isselt et de Kempenaer, pour la province de [Gue]ldre; de M. Kien, député de la province d'Utrecht; de M. le [bar]on Weichs de Wenne pour la province du Limbourg; de MM. Heloma et van Heemstra pour la province de Frise; de M. Van [Ha]rsolte van Haerst pour la province d'Overyssel; de M. Wichers en remplacement de M. Modderman, pour la province de [Gr]oningue, et de M. Kniphorst pour la province, de Drenthe. La commission conclut donc à l'admission de tous ces membres qui, à l'exception de M. Van Dam van Isselt, ont prêté serment entre les mains du Roi.

M. de Goltstein fait quelques observations au sujet de l'élection de M. Wichers. Il s'est trouvé lors de son élection un billet blanc dans l'urne; par conséquent M. Wichers n'a obtenu que la moitié des voix des membres des Etats provinciaux qui ont pris part au vote, tandis que d'après l'opinion de M. de Goltstein, il faut, pour être légalement élu, obtenir le suffrage de la majorité de tous les membres présents.

M. le président dit qu'avant de clore cette discussion, les nouveaux membres, contre l'élection desquels il n'y a pas d'opposition, devront être admis; ces membres sont introduits et prennent séance.

M. Luyben occupe le fauteuil du président.

M. Van Dam van Isselt est introduit et prête serment entre les mains du président autorisé à cette fin par le Roi. Ensuite la discussion continue sur l'admission de M. Wichers.

MM. *Nederburgh* et *Van Dam van Isselt* répondent à M. de Golstein. *MM. Luzac* et *Romme* partagent l'opinion émise par M. de Golstein. A leur avis, on ne saurait regarder comme un bulletin de vote un morceau de papier blanc.

M. Faber van Riemsdyk demande qu'on donne de nouveau lecture du rapport sur l'élection de M. Wichers. (M. van Ryckevorsel lit de nouveau le rapport.)

La Chambre prononce par 42 voix contre 7 l'admission de M. Wichers. Ce membre est introduit dans la salle.

Ensuite a lieu la formation d'une liste de trois candidats à présenter au Roi pour la nomination du président. Sont nommés membres de cette commission MM. Gevers van Endegeest, Romme, Duymaer van Twist et de Man.

Ont été nommés:

Premier candidat: M. Boreel van Hoogenlanden.
Second candidat: M. Verwey Mejan.
Troisième candidat: M. Star Busman.

Cette liste sera présentée au Roi par les membres de la commission auxquels sont adjoints MM. Uytwerf Sterling, De Monchy, Heloma, Berenbroek.

A l'ouverture de la bourse d'Amsterdam d'hier les intégrales, fort demandés, sont de nouveau restés au cours de la veille; par suite de quelques ventes pour le compte de spéculateurs anglais, les 4 p. c. ont encore été quelque peu en baisse.

Beaucoup de mouvement dans les fonds espagnols et surtout dans les 3 p. c. qui se sont fermés à 1/4 p. c. en hausse sur le cours de la veille.

On a fait beaucoup d'affaires dans les Portugais et les prix se sont maintenus.

Dans les autres fonds étrangers peu de mouvement, et par conséquent aucune variation, sinon dans les 2 1/2 p. c. métalliques qui ont été plus demandés. Les fonds de l'Amérique du Sud en général faibles.

S. M. le roi des Français a conféré à M. Van de Velde, lieutenant de vaisseau de la marine néerlandaise et directeur du bureau du *Waterstaat* de Batavia, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

On écrit de Vienne le 14 octobre: Le bâtiment néerlandais l'*Amsterdam et Vienne* est de nouveau arrivé le 10 de ce mois à Nusdorf, par le canal Louis, avec une riche cargaison de café.

On assurait avant-hier, à Paris, que le gouvernement français avait reçu, par dépêche télégraphique, la nouvelle que le rapprochement espéré entre le roi et la reine d'Espagne avait eu lieu.

La *Gazette de Magdebourg* annonce qu'un différend vient de s'élever entre le Hanovre et le *Zollverein*. Le gouvernement hanovrien a élevé le droit de transit de 4 gros (1/6 thaler) par quintal.

On a reçu par la voie de Trieste des nouvelles de Constantinople du 30 septembre. Les affaires de Grèce sont, à ce qu'il paraît, en voie d'arrangement. Des propositions ont été faites, assure-t-on, dans ce sens par M. Glaroki, successeur intérimaire de M. Coletti au portefeuille des affaires étrangères.

Les affaires d'Albanie continuent à préoccuper sérieusement le divan: malgré les prétendus succès remportés par les armes ottomanes, l'insurrection continue à garder une attitude menaçante. Le chef des rebelles, Djouleka, aurait, dit-on, fait des ouvertures au gouvernement grec pour demander des renforts.

Cette démarche a donné des inquiétudes au divan; il a cru y voir un danger assez sérieux pour en faire l'objet d'une note officielle qu'il a remise, il y a deux jours, aux représentants des cinq grandes puissances.

Un évènement, qui présente un côté plaisant, mais dont les conséquences pourraient entrainer une crise commerciale, vient de se passer à Malte, juste à point pour justifier nos réflexions.

C'est au *Times* que nous empruntons le récit de cet événement tragi-comique.

Le 1er octobre, le brick anglais le *Navy*, capitaine Tait, est arrivé à Malte venant d'Alexandrie avec un chargement de blé pour l'Irlande. La traversée de ce navire avait duré trente-cinq jours, et au départ, il lui avait été délivré une patente nette, constatant le bon état de la santé publique à Alexandrie et parmi l'équipage. Trente-cinq jours de traversée constituaient sans doute une quarantaine assez longue. On ne s'en contenta pas à Malte. Selon l'usage, les officiers de santé, après avoir visité le *Navy*, le laissèrent purger une quarantaine de quatorze jours, bien qu'ils eussent reconnu que tout, à bord, était en bon état, hommes et marchandises.

D'ordinaire, pendant la durée de la quarantaine on place sur les navires un agent de l'autorité publique, chargé d'appliquer et de faire observer les ordonnances. Mais, en cette circonstance, on omit de constituer sur *le Navy*, le surveillant habituel, et l'équipage fut abandonné seul à ses réflexions.

Après cinq semaines de mer, le capitaine Tait éprouvait le désir bien naturel de mettre pied à terre. Il descendit avec sa femme dans une embarcation, et débarqua à l'endroit ordinaire. L'heureux couple se promena dans la ville pendant toute la journée. M. et mistress Tait, visitèrent l'arsenal et le palais; ils admirèrent les magnificences de cette ancienne demeure des chevaliers, puis ils entrèrent dans plusieurs boutiques où ils firent divers achats, et enfin ils crurent ne pouvoir mieux faire pour terminer cette agréable excursion, que de se rendre chez le consignataire du navire.

Lorsque celui-ci vit apparaître ces deux visiteurs, privés de certificat de santé, il poussa un cri d'horreur.

Il avait lieu d'être effrayé, car, si les lois eussent été strictement appliquées, il ne se fût agi de rien moins que de condamner à mort le malheureux capitaine qui avait eu le tort de violer

---

[FE]UILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 20 OCTOBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN.(1)

Première partie.

[illegible] sonlagés quand le [illegible] ne songea pas à les en[gager à re]venir, loin de là. Mme Malais dit à Pélagie: Pélagie, vous savez que vos deux enfants passent la semaine avec Pulchérie. Je vous les renverrai dimanche soir. Quand ils furent seuls, M. et Mme Malais se plaignirent de l'ennuyeuse journée qu'ils avaient passée. — Voyez un peu s'ils se sont seulement aperçus de la beauté de notre argenterie. C'est bien fâcheux de n'avoir personne *de comme il faut* à voir; à quoi nous sert notre château, et notre mobilier en acajou, et notre argenterie? Que le ciel nous donne un gendre digne de Pulchérie, et nous pourrons dire que nous commencerons à vivre. Pulchérie va avoir douze ans; quand elle aura passé quatre ans dans la maison royale de Saint-Denis, elle aura seize ans; je n'a[vai]s guère plus quand nous nous sommes mariés. A propos de Pulchérie, il [fa]udra que je lui parle sérieusement; elle est accoutumée à tutoyer les en[fan]ts de Pélagie, qui la tutoient aussi. Il semblerait vraiment, à les voir [jou]er ensemble, que ce soient des enfants de la même classe. Il faut que tout [cel]a ait un terme.

— Écoute, Dorothée, encore un peu de patience, ce pourrait paraître [dröl]e; on dirait que nous faisons de l'embarras.... que ne dirait-on pas! [Pul]chérie va bientôt partir; quand elle reviendra aux vacances, elle aura [pass]é un an dans la maison royale de Saint-Denis, ce sera une demoiselle; [il s]era temps alors de lui apprendre à se conduire, et d'ailleurs les petits [n'o]seront plus la tutoyer. Il faut prendre garde à ce qu'on dirait.

Les enfants passèrent ces huit jours dans une joie sans mélange, si ce [n'e]st que, le quatrième jour, Onésime finit par dire! Tiens, Pulchérie, je [m']ennuie beaucoup quand je ne te vois pas, mais je m'ennuie aussi quand [je] ne vois pas la mer. Je voudrais aller à la pêche avec mon père tous les jours et te retrouver à la maison quand je reviendrais manger la soupe; mais je ne m'habituerais pas à être toujours dans un jardin.

La veille du départ, il dit: Si nous allions nous promener un peu dehors? Les trois enfants tombèrent bien vite d'accord, et, comme ils étaient à l'extrêmité du jardin, ils pensèrent qu'ils auraient plus tôt fait de franchir une petite haie qui les séparait de la campagne que d'aller chercher la porte. Les deux filles n'eurent besoin que de très peu d'aide pour imiter Onésime, et ils se trouvèrent dans les prés qui bordent la rivière de Beuzeval. Cette petite rivière, d'une limpidité merveilleuse, gazouille sur le sable entre des rives fleuries, sous les peupliers et les aulnes; on voyait encore en fleurs quelques arbustes sauvages et quelques chèvrefeuilles qui grimpaient après les saules et retombaient sur l'eau en guirlandes parfumées. Les reines des prés n'étaient plus en fleurs, non plus que les coquelourdes roses, qui sont très abondantes sur ces bords; mais les myosotis, les *ne m'oubliez pas* aux petits épis bleu de ciel fleurissaient le pied dans l'eau. Les trois enfants s'assirent à l'ombre d'un gros vieux saule creux, et causèrent de leurs petits intérêts.

— Tu vas donc partir, Pulchérie? dit Onésime.

— Oui, je vais aller à l'école dans une maison où sont les filles de tous les officiers décorés ..., comme mon père.

— Resteras-tu long-temps?

— A peu près quatre ans, à ce qu'on dit.

— Nous serons quatre ans sans nous voir?

— Oh! non... je viendrai tous les ans passer un mois ici.

— Pourquoi est-ce donc qu'on t'envoie si loin, Pulchérie? est-ce que le clerc ne pourrait pas t'apprendre tout au monde?

— Il paraît que non.

— Est-ce qu'on veut que tu sois maîtresse d'école et que tu remplaces la mère Buchard?

— Je ne sais pas.

— Dans quatre ans, nous serons grands tous les trois, dit Bérénice, qu'est-ce que nous ferons dans quatre ans?

— Je ne sais pas ce que nous ferons, dit Onésime, mais je sais bien ce que je voudrais faire; je voudrais avoir un grand bateau à commander pour aller aux harengs et aux maquereaux, être bien gréé de lignes et d'applets de tous genres, et puis demeurer avec vous deux — qui me feriez de bonne soupe.

— Moi, dit Pulchérie, je voudrais être belle, belle, — et bien habillée avec des robes de soie, comme maman Dorothée, — et avoir une belle voiture avec un beau cheval, comme a M. Malais, — et puis épouser un beau prince.

— Comment! épouser un prince! s'écria Onésime, et ma soupe? qui est-ce qui fera ma soupe pour quand je reviendrai de la mer?

— C'est toi qui serais le prince: nous aurions une servante pour faire la soupe, nous mangerions de la soupe à la viande tous les jours; tu n'irais à la mer que quand il ferait beau temps; tu aurais toujours un chapeau et un habit bleu, comme M. Malais. — Et toi, Bérénice, qu'est-ce que tu voudrais?

— Moi, je voudrais savoir bien faire la dentelle et gagner quinze sous par jour.

— Et qui est-ce qui sera ton mari, à toi?

— Onésime sera notre mari à toutes deux.

— Tu vas donc tout apprendre là-bas, Pulchérie? dit Onésime.

— Tout au monde, à ce qu'on dit.

— A écrire aussi?

— Il paraît que oui.

— Alors tu nous écriras?

— Bien sûr, — sitôt que je saurai; — j'apprends avec le clerc, et je sais déjà un peu.

— Eh bien! alors Bérénice va se mettre à apprendre à lire pour pouvoir me lire tes lettres, — parce que moi je ne pourrai jamais; il faut que j'aille à la mer et que j'apprenne bien mon état.

— Je vais apprendre à bien lire et aussi à écrire, dit Bérénice, pour te donner de nos nouvelles et te dire ce qui ce qui se passera ici, car tu ne nous oublieras pas là-bas?

— Il n'y a pas de danger. Vous ne m'oubliez pas non plus, vous deux? Les trois enfants s'embrassèrent.

— Écoute, dit Bérénice, il faudra, quand tu viendras tous les ans, que nous venions ici où nous sommes... A quelle époque est-ce que tu reviendras?

— A peu près à cette époque-ci.

— Eh bien! nous ne serons pas fâchés de retrouver l'ombre du vieux saule; nous viendrons nous asseoir ensemble là où nous sommes; nous nous dirons que nous nous aimons toujours bien, et nous nous raconterons tout ce que nous aurons fait. Si je savais écrire, je sais bien ce que je ferais.

— Que ferais-tu, Bérénice?

— J'écrirais nos trois noms sur l'écorce du vieux saule.

— Moi je saurais bien les écrire, si j'avais un couteau. Donne-moi ton couteau, Onésime.

Pulchérie prit le couteau d'Onésime, et, après de grandes dissertations, il

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

par ignorance les rigoureuses prescriptions du régime quarantenaire. C'est ce que le consignataire de M. Tait se hâta de lui expliquer, et l'on conçoit sans peine que le commandant du *Navy* ne se soit pas fait dire deux fois de regagner son navire au plus vite.

Pendant qu'il s'y rendait, le consignataire courait chez l'officier de santé et lui faisait part de ce qui venait de se passer. Le résultat de ce rapport a été la mise en quarantaine de l'île de Malte tout entière avec ses habitants et ses visiteurs, avec les marchandises placées dans les magasins et les boutiques, et les navires étrangers mouillés dans ses ports. Le capitaine Tait, dans le cours de sa promenade, ne pourrait-il pas avoir répandu le germe de la contagion latente qa'il portait peut-être dans son sein? La population entière a donc été placée dans la situation de l'équipage d'un navire qui n'a pas été admis en libre pratique. La quarantaine à laquelle elle a été soumise n'a dû expirer que le 15 octobre, si toutefois aucun malaise, aucun symptôme alarmant ne s'est manifesté parmi les hommes qui composent l'équipage du brick malencontreux.

C'est seulement alors que Malte aura été rendue au commerce européen. Jamais pape courroucé, dit le *Times*, n'a lancé contre un Etat un interdit plus formidable que celui dans lequel le capitaine Taït a placé l'île de Malte. Tous les navires qui se trouvaient dans le port avec des certificats de santé ont été obligés d'arborer le pavillon jaune et de se déclarer en quarantaine. Les marchandises qu'on avait commencé à débarquer sont restées sur place. Le paquebot-poste de Naples a refusé de recevoir la malle et les lettres.

Ainsi, par une loi surannée et inutile, toute communication peut se trouver interrompue entre l'Orient et l'Occident. On ne peut prévoir l'étendue des pertes que cette absurdité aura occasionées. Mais il n'est pas douteux qu'elles seront très considérables.

Lettres espagnoles.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Madrid, 12 octobre.

Une personne trop bien informée pour que je puisse douter de la vérité de ses communications, vient de m'apprendre une nouvelle d'une haute importance, celle de l'arrivée très-prochaine de la reine Marie Christine; l'auguste princesse est attendue pour le 14 ou le 15. Le but unique de ce voyage est le rapprochement, si vivement désiré, entre notre roi et notre reine: il fallait une raison aussi puissante pour enlever notre ancienne souveraine à l'existence paisible qu'elle mène à Paris; aucune ambition, aucun intérêt personnel ne la ramène à Madrid: elle n'y est rappelée que par son cœur de mère. Son œuvre, au succès de laquelle s'attachent les vœux ardents de tous les bons Espagnols, aura été bien avancée par le maréchal Narvaez. La réconciliation des royaux époux était l'objet principal de sa politique, la condition de sa rentrée au pouvoir; en homme de cœur, il avait compris que l'état de choses existant dans le palais devait cesser à tout prix; que sans cela, au lieu d'un gouvernement de publicité, de franchise, de loyauté, on n'aurait qu'une lutte d'intrigues du dedans et du dehors. Par l'ascendant d'une volonté ferme et d'un noble caractère, il a déjà réalisé, en quelques jours, plus qu'on n'aurait espéré obtenir au bout d'un certain temps. On se rappelle que le général Serrano, nommé capitaine-général par un des ministères précédents, avait refusé de se rendre à son poste. Le maréchal Narvaez le fait nommer capitaine-général de Grenade, et a obtenu qu'il partît immédiatement pour exercer ces fonctions: il est en route au moment où je vous écris. De plus, le roi est attendu d'un jour à l'autre au palais.

Comme les choses sont changées depuis l'avénement du ministère! avec M. Salamanca, et ses alliés, on n'entendait plus parler que de divorce, de renversement de nos lois religieuses et politiques. Maintenant, ces nuages sont dissipés; plus de divorce, mais un rapprochement; plus de dissentiment, mais la conciliation et la paix; plus de violence faite à notre antique constitution, mais un gouvernement régulier, observant les lois et les traités et s'empressant de convoquer les cortès. De tels résultats ont valu au maréchal l'appui de toutes les fractions de la majorité parlementaire, et dans le public une popularité telle que l'on n'en a jamais accordée à personne. Cette popularité-là n'a rien de commun avec celle des vivats payés qu'on a vus organisés il n'y a pas longtemps, et qui effrayaient jusqu'à la reine elle-même: non, elle consiste dans les suffrages raisonnés des honnêtes gens de toutes les opinions, dans les espérances générales d'un meilleur avenir, dans la sécurité que l'on sent renaître sous une main vigoureuse et une conscience droite.

Les progressistes, qui avaient d'abord voulu railler le maréchal Narvaez de s'être soumis à l'influence du général Serrano, se voyant privés de ce moyen d'attaque, et sentant qu'ils ont perdu l'homme sur lequel ils comptaient pour leur ouvrir les portes du pouvoir, se vengent sur ce général qu'ils ont adulé tant qu'ils l'ont regardé comme leur instrument. Leurs outrages sont aussi violents que leurs flatteries étaient excessives.

Le nouveau cabinet montre à l'égard de ces personnes, une modération et une tolérance dont on lui sait gré; il répond ainsi à ses adversaires qui prophétisaient des destitutions en masse. On ne destitue personne; les hauts emplois restent aux mains de ceux qui les occupent. Rien n'est changé, même au palais: une seule nomination y a eu lieu, celle de madame de Montijo; elle remplace madame la duchesse de Santa-Cruz, qu'un fatal accident a éloignée de la cour.

Je suis heureux d'avoir à vous transmettre tous ces symptômes d'un bon gouvernement. Notre patrie, si souvent livrée aux incertitudes d'une politique vacillante, aura une éternelle reconnaissance envers l'homme d'Etat qui ramènera enfin la stabilité, et qui fécondera l'ordre dû à la fermeté par les progrès dont on sera redevable à son patriotisme et à ses lumières.

R...

La crise financière en Angleterre.

Chaque courrier de Londres nous apporte un contingent de faillites nouvelles. Dans la journée du 16, la suspension de paiement de MM. Brown et Todd, négociants en denrées alimentaires, et de MM. W. Steele et Ce, fabricants de savon, a été annoncée. Ces deux maisons ont le siége de leurs affaires à Liverpool. L'encaisse de la banque d'Angleterre a encore diminué d'une manière sensible; mais, suivant le *Times*, 1,100,000 liv. sterl. (environ 14 millions de florins) ont été versés, le 15, dans les caisses de cet établissement, pour le dernier versement de l'emprunt et pour remboursement d'avances.

Le contre-coup de ces embarras ne se fait sentir que de loin en France. Le trois pour cent français se soutient assez bien au-dessus de 75 fr. On cite en outre cette circonstance que la concurrence entre des entrepreneurs de travaux publics, pour soumissionner les travaux de la gare à Paris du chemin de fer de Strasbourg, a amené un dépôt de six millions de francs pour cautionnement des soumissions. L'argent n'est donc pas trop rare à Paris.

L'encaisse de la banque d'Angleterre en lingots et numéraire est tombé la semaine dernière, de 8,565,307 liv. à 8,408,750 liv. Ce qui offre une diminution de 156,557 liv. sur le chiffre de la semaine précédente.

Nous trouvons dans le dernier numéro de l'*Economist* un article qui nous paraît renfermer une juste appréciation de la crise monétaire en Angleterre, et répondre avec clarté et raison aux critiques auxquelles la Banque d'Angleterre a été en butte à propos de cette crise.

Il devient de jour en jour plus évident que l'une des principales causes des erreurs populaires au sujet de la crise monétaire dans laquelle se trouve en ce moment le pays, est dans une confusion d'idées quant à la différence qui existe entre le capital et la circulation. Si cette différence entre ces deux termes et les fonctions que chacun deux remplit dans les affaires de banque du pays, étaient bien comprises on ne se ferait plus longtemps illusion sur l'étendue des limites dans lesquelles la banque peut faire des émissions de papier. Rien ne nous parait plus facile que de démontrer que la disette de numéraire ne peut nullement être attribuée à une restriction dans l'émission des billets; la question n'est pas de savoir dans quelles limites la banque doit faire ses émissions, mais bien dans quelles limites la banque doit avancer ses capitaux et ceux qui lui sont confiés en dépôt, et quelle réserve elle doit garder pour assurer le payement de ses obligations.

Un des griefs les plus communs articulés aujourd'hui, c'est que l'argent est rare parce que la banque n'émet pas la même quantité de billets qu'elle émettait autrefois, et qu'elle pourrait émettre aujourd'hui si la nouvelle loi ne s'y opposait. Beaucoup de gens attribuent à cette restriction supposée de la circulation les embarras dans lesquels se trouve en ce moment l'Angleterre. Eh bien, il ne nous sera pas difficile d'établir que dans les deux derniers mois l'émission de billets a été beaucoup plus considérable qu'à aucune autre période correspondante depuis bien des années.

La seule manière dont l'émission des *banknotes* peut s'opérer est par l'escompte et par les prêts sur valeurs; l'extension donnée par la banque à ces opérations peut donc donner la mesure de l'importance de ces émissions dans telle ou telle période. Dans l'automne de 1846, l'argent était abondant; on l'obtenait facilement à 3 1/2 et 3 p. c., taux qui contraste avec le taux actuel de 6, 7 et 8 p. c. Examinons comment les facilités accordées par la banque et par conséquent l'émission des billets ont été en rapport avec les différents états du marché aux deux périodes en question.

Le 9 août 1846 le montant des valeurs de garantie qu'avait la banque était de 24,804,192 liv. et la circulation des billets de 21,311,810 liv. Le [illegible] le chiffre des valeurs de garantie s'était élevé à 27,495,135 liv. et la circulation des billets était descendue à 21,431,488 liv. L'augmentation [illegible] valeurs était pour cette période de 2,690,943 liv. ce qui revient à dire que la banque avait dans cette période escompté des billets ou fait des avances pour une somme égale non seulement au chiffre des billets et des prêts échus, mais encore aux 2,690,943 liv. d'excédant de cette somme. Ce fait a eu lieu [illegible] époque où l'argent était extrêmement abondant et à très bon marché. Voyons ce qui s'est passé dans la même période de cette année.

Le 28 août dernier le montant des valeurs de garantie entre les mains de [illegible] banque était de 27,869,527 liv. et le chiffre de la circulation de 19,025,[illegible] liv. le deux de ce mois les valeurs de garantie s'étaient élevées à 32,368,26[illegible] et le chiffre de la circulation seulement à 19,577,273. L'augmentation [illegible] chiffre des valeurs de garantie était donc pour ces cinq semaines de 4,498,[illegible] liv. ce chiffre représente donc le montant des escomptes et des prêts faits [illegible] la banque en sus des billets et des prêts échus. Supposons que la moyenne [illegible] la période pour laquelle les avances avaient été faites contre les valeurs [illegible] nues par la banque le 28 août fût de *six semaines*, et le chiffre des [illegible] faites par cet établissement eût été égal à celui des valeurs qu'elle [illegible] mains le 2 octobre, c'est-à-dire de 32,368,269 liv.

Tout billet escompté et toute avance faite dans cette période impliq[illegible] prêt d'argent ou du moins une émission de *banknotes* correspondante [illegible] tant de ces billets et de ces avances. Il est vrai que dans un grand nombre [illegible] cas une classe de billets n'est escomptée pour payer des billets qui viennent [illegible] échéance et des emprunts sur valeurs ne sont contractés, que pour rembourser [illegible] des emprunts précédents. Mais, comme dans les cinq semaines en question [illegible] avances faites par la banque excédaient de 4,498,742 liv. le montant de ce [illegible] pouvait être arrivé à échéance dans cette période, il s'ensuit qu'une augmentation d'émission de billets pour le montant de cette première somme [illegible] réellement eu lieu, mais que, comme elle n'était pas nécessaire [illegible] la circulation, elle est retournée à la banque à l'exception des [illegible] liv. chiffre de l'augmentation de la circulation pendant cette période [illegible] Il est donc de toute évidence que si la circulation avait été insuffisante [illegible] sommes considérables avancées par la banque en escomptes de billets [illegible] prêts sur valeurs seraient restées dans la circulation ou du moins, [illegible] eût été nécessaire pour rendre la circulation suffisante. Ces faits démontrent [illegible] que la crise actuelle ne peut être attribuée à une restriction indue de la [illegible] lation, comme on le croit si généralement, ni à l'absence de *banknotes* [illegible] les fonctions qu'elles remplissent comme agent de circulation.

Il est vrai que la possession de *banknotes* est une facilité immédiate [illegible] ceux qui les possèdent; mais ce n'est pas parce qu'elles augmentent la [illegible] lation, mais parce qu'elles mettent à la disposition de leur propriétaire [illegible] certaine quantité de numéraire ou d'objets nécessaires à ses besoins. [illegible] lorsque la circulation des billets est une fois égale à la somme nécessaire [illegible] effectuer les échanges quotidiens du commerce, toute avance faite [illegible] banque, bien que faite sous forme de billets, est en réalité une avance [illegible] pitaux; car les billets n'étant pas nécessaires à la circulation retournent [illegible] médiatement à la banque soit par le payement de sommes dues à la b[illegible] par le porteur, soit par l'échange contre du numéraire.

Ces faits nous amènent à relever une grave erreur qui a cours en ce m[illegible] au sujet des restrictions imposées par le bill de 1844 à l'émission des *ban[illegible]tes* contre des valeurs de garantie. La loi permet à la banque d'émettre [illegible] 14,000,000 de billets contre des effets publics et pour un excédent rep[illegible] par le numéraire et les lingots qu'elle a en caisse. Aujourd'hui on dit [illegible] côtés: les dispositions du bill sont trop restrictives et comme personne [illegible] mettre en doute la valeur des effets publics, on pourrait parer à la crise ac[illegible] en portant l'émission contre valeurs de garantie de 14 à 16 millions. Eh [illegible] nous pouvons déclarer comme un fait incontestable, qu'après ce qui s'est [illegible] pendant les six dernières semaines, après que nous avons vu la circu[illegible] n'augmenter que de 452,713 liv. bien que la banque eût réellement augmenté ses avances de 4,498,472 liv. que l'augmentation d'émission réclamée n[illegible] terait pas une seule liv. st. à la circulation.

Voici ce qui aurait lieu: la banque escompterait pour 2 millions de [illegible] de plus et ferait une émission correspondante de *Banknotes*; mais les *Ban[illegible]notes* n'étant pas nécessaires à la circulation reviendraient à la banque [illegible] devrait donner du numéraire en échange, et au bout de quelques jours [illegible] seul résultat obtenu serait que la banque aurait 20 millions de moins dans [illegible] caisses et une somme égale de valeurs en plus dans son portefeuille. Lorsqu'on parle donc d'augmenter l'émission de la banque au-delà de 14 millions [illegible] n'est réellement question que de diminuer la réserve en métaux pré[illegible] garantie des billets en circulation. Il peut y avoir dissidence d'opinion [illegible] au chiffre de la réserve métallique que la banque doit garder, mais il ne [illegible] y avoir qu'un seul avis parmi les hommes dont l'opinion a quelque poids [illegible] la question de savoir s'il serait prudent de diminuer cette réserve d[illegible] moment de crise, alors qu'il importe avant tout de maintenir intact le [illegible] de la banque.

Ce qu'il faut au pays, en ce moment, ce sont des capitaux et non du p[illegible] de circulation. Une augmentation de *banknotes* ne serait d'aucun secours [illegible] les intérêts du public qui a en ce moment à son usage plus de 27 millions [illegible] livres en prêts de la banque ne pourraient qu'être compromis par une [illegible] tique qui diminuerait la confiance qui seule rend possibles ces facilités.

Nous avons démontré, dans un précédent article, que tout en adhérant [illegible] principes les plus prudents on pourrait faire une économie de 20 millions [illegible]

---

fut convenu qu'on ne mettrait que les premières lettres de chaque nom. Pulchérie mit au moins une heure à inscrire sur le tronc du saule — B. — O. — P.

Il était à peu près l'heure du dîner. Les trois enfants s'embrassèrent encore, se promirent de s'aimer toujours, de s'écrire souvent, et de revenir ensemble tous les ans sous le saule sur lequel ils avaient inscrit leurs noms; puis ils rentrèrent à la maison. On les avait cherchés, on les gronda; mais ils s'en soucièrent peu. Le lendemain, Pulchérie, accompagnée d'une servante, reconduisit ses amis à Dive. La mère Pélagie avait préparé du lait caillé pour Pulchérie, qui fut surprise de ne pas le trouver aussi bon que d'ordinaire; la cuisine du château avait déjà détruit la saveur de ses régals d'autrefois.

Bérénice et Onésime continuèrent à aller voir Pulchérie le dimanche, mais l'hiver arriva, et il n'y eut plus de promenades dans la campagne. Bérénice allait quelquefois seule dans la semaine passer une heure avec Pulchérie, par laquelle elle se faisait donner des leçons de lecture et d'écriture pour corroborer celles du clerc qu'elle prenait à peu près tous les jours, attendu que Onésime persistait dans l'idée que c'était assez que sa sœur pût lui lire les lettres de Pulchérie, et qu'il n'avait aucun besoin d'être si savant lui-même. Enfin arriva le jour où Pulchérie devait partir pour Paris et Saint-Denis. On pleura en se séparant. M. Malais alla avec sa voiture jusqu'à Honfleur; de Honfleur on passa au Hâvre, où l'on prit la diligence de Paris. Bérénice, embrassant Pulchérie, lui dit: Pense au vieux saule de Beuzeval.

Pendant assez long-temps, Dive fut désert pour les deux enfants. Ils n'étaient contents que lorsqu'ils étaient seuls ensemble, parce qu'alors ils parlaient de Pulchérie et des espérances prochaines, et de leurs projets pour quand ils seraient grands. Cependant Onésime devenait marin à mesure que ses forces augmentaient; il avait une audace à toute épreuve, et on disait qu'il était *chanceux* à la pêche. Bérénice, tout en faisant dans l'art de la dentelle des progrès qui annonçaient que ses vœux de gagner quinze sous par jour seraient sans doute les premiers accomplis de ceux qui s'étaient faits sous le saule, commençait aussi à lire et à écrire passablement.

Quinze jours après le départ de Pulchérie, M. Malais, qui l'avait conduite à Saint Denis, rencontra par hasard Bérénice, et lui dit: Nous sommes arrivés à bon port! Pulchérie est installée à la maison *royale* de Saint-Denis; elle m'avait bien recommandé d'aller vous le dire, mais je n'ai pas eu le temps.

PULCHÉRIE MALAIS A BÉRÉNICE ALAIN.

« Saint-Denis.

« Ma chère Bérénice,

« Tout est tellement changé autour de moi, que je me demande si je rêve, ou si je suis moi-même. Figure-toi d'abord que je ne m'appelle plus Pulchérie, mais Pulkérie, qu'il n'y a pas de mer ici, et que je ne sors jamais d'une grande maison dans laquelle il y a trois ou quatre cents jeunes filles. J'ai été deux mois sans t'écrire, parce que j'étais tellement étourdie de tout ce qui m'entourait, que je n'aurais pu trouver de mots pour te dire des choses toutes différentes de ce que nous connaissons. Nous sommes toutes habillées de même, — des robes noires, — des chapeaux de paille noire, — des bas de coton bleu l'été, dit-on, — et l'hiver des bas de laine grise; — on tient tant à ce que nous soyons absolument la même chose, que j'ai été grondée l'autre jour parce que j'avais une fleur à ma ceinture; une élève, à laquelle on en avait apporté en cachette, me l'avait donnée, et je n'avais pas remarqué qu'elle cachait les siennes. Nous sommes toutes coiffées de même: les cheveux séparés sur le front en bandeaux; on serait sévèrement punie si on bouclait ses cheveux. On est divisé par classes comme chez M. Epiphane Garaudin, le clerc de Dive. Les élèves des différentes classes sont distinguées par la couleur de leur ceinture; ainsi j'ai, moi, une ceinture bleue avec un liséré blanc. Tous les six mois, celles qui ont bien travaillé changent de ceinture pour passer dans une classe plus élevée. Voici dans quel ordre sont placées les ceintures; tu verras que j'ai été jugée assez savante pour ne pas commencer au commencement.

» Verte avec un liséré blanc, — verte unie, — violette lisérée de blanc, — violette unie, — aurore lisérée, — aurore unie, — bleue lisérée, — bleue unie, — nacarate lisérée, — nacarate unie, — blanche lisérée de nacarat, — blanche unie. — Et puis il y a les blanches nouvelles et les blanches anciennes; mais ce sont de grandes demoiselles. La classe de perfectionnement a une ceinture rayée de toutes les couleurs des autres classes. Nous avons deux dames pour chaque classe, une dame surveillante et une dame institutrice. Elles portent la croix d'honneur sur la poitrine.

. . . .

« Figure-toi que j'ai déjà été punie et que j'ai fait connaissance avec Mlle Sophie. — Mlle Sophie est une dame noire, c'est-à-dire une dame d'un ordre inférieur, qui ne porte pas la croix d'honneur; elle pré[illegible] à la salle de correction. — A cette salle, on ne suit plus le cours [illegible] études; on ourle des torchons ou on fait quelques gros ouvrages. Mlle Sophie, sans être méchante, est un peu bourrue; cependant elle a[illegible] les élèves qu'elle voit le plus souvent, ce qui fait que ce sont les plus [illegible]chantes qui obtiennent son affection.

« Nous nous levons à six heures à la lumière, et nous entendons la m[illegible] tous les jours dans une chapelle qui appartient à la maison. L'été, nous [illegible] lèverons à cinq heures et demie, à ce que m'a dit une nacarate unie [illegible] cause quelquefois avec moi sous les tilleuls de la promenade où nous [illegible] notre récréation.

» J'ai été punie et mise chez Mlle Sophie pour un bien petit crime. [illegible]re-toi que je voulais parler à *ma réciproque*, la nacarate unie, c'est [illegible] qu'on appelle l'élève qu'on aime le mieux, quand elle vous aime aussi [illegible] que quelquefois on en aime qui ne vous aiment pas, ou qui ont une au[illegible] *ciproque*. Alors on tâche de s'en faire aimer par toutes sortes de petits [illegible] et de prévenances. On dit alors qu'on court après telle ou telle, c'est [illegible] qu'on tâche de la rencontrer et de lui parler. C'est surtout quand il [illegible] d'une plus âgée et d'une plus savante, qui méprise souvent les petites. [illegible] voulais donc parler à ma *réciproque*, et nous nous étions donné rendez-vous dans un couloir. Pour ne pas être reconnue et arrêtée, j'avais dérobé le [illegible] teau et le chapeau d'une dame surveillante qui est très petite. Je m[illegible] assez bien comme elle, et je me tenais droite pour me hausser [illegible] car elle est encore plus grande que moi. A peine étais-je sortie de la classe que je rencontre... qui?... la terrible Mme Charton. — Mme Charton [illegible] l'inspectrice de la maison, et personne n'est aussi redouté qu'elle. [illegible] devins toute tremblante. Cependant j'eus la force de lui faire une révérence [illegible] ce qu'elle me rendit; mais, tout en continuant mon chemin sans me retourner, je sentais que ses yeux me suivaient et qu'elle ne croyait [illegible] avoir rencontré Mme ***. Je rencontrai pourtant la nacarate [illegible] lui dis: Rentre dans ta classe; j'ai rencontré Mme Charton, je suis perdue.

— Est-ce qu'elle t'a reconnue? me demanda Marie.

— Pas tout-à-fait; mais cet égal, j'ai bien peur.

— Alors, adieu.

— Adieu.

« Je ne m'étais pas trompée; Mme Charton m'attendait au passage. Après quelques compliments ironiques, elle me condamna à passer trois

e en substituant des billets de une livre à une partie de l'or en circu- en retenant la somme de numéraire nécessaire pour faire face à la subite de ce papier. Une mesure de secours de cette nature n'aug- pas la circulation d'une seule livre et produirait un effet salutaire.

Affaires de Suisse.

ention générale est en ce moment concentrée sur les de St-Gall et des Grisons, qui tiennent en quelque sorte les destinées de la Suisse. Il est à peu près certain que ier se prononcera pour l'exécution des arrêtés de la Diète même qu'il l'a déjà fait, et que la nouvelle en est le 13 au soir, par voie officielle, au gouvernement de En attendant que l'on sache d'une manière positive à tenir à ce sujet, voici ce qu'on écrit de Berne dans la du 13 octobre :

dernières nouvelles parvenues des cantons de Saint-Gall et des n'apportent pas encore l'annonce de la décision prise par les gou- de ces deux Etats sur la question des mesures de guerre à pren- re le *Sonderbund*. Dans la soirée d'hier, les deux conseils étaient livrés à une délibération des plus animées. Néanmoins il est à peu tain que le résultat du vote répondra entièrement aux espérances radical. Ce vote aura été, du reste, principalement décidé par une formelle que le directoire fédéral aurait faite aux Etats de Saint- des Grisons, pour leur annoncer que, de toute manière, leur con- cil ne serait pas exigé pour la guerre.

titude désormais acquise au parti radical de compter de nouveau majorité à la réouverture de la Diète, a tout à fait relevé son cou- avaient un peu abattu les manifestations populaires des cantons ques.

tes les idées de conciliation et de paix sont donc décidément jetées ; et, s'il fallait une preuve de ce que j'avance, je n'en aurais pas de à donner que le coup d'état auquel s'est livré hier le gouverne- Berne, en créant et en armant pour la garde de la ville une pré- *garde civique* de trois cents hommes, arbitrairement choisis dans du peuple, tandis qu'on laisse de côté la véritable garde civique, organisation (sur le papier, il est vrai) existe depuis longtemps, et sentait l'avantage d'être composée des propriétaires et des commer- plus honorables de Berne. Cet événement a produit, comme vous cilement le penser, un très-vif mécontentement parmi ces deux classes, qu'il était pourtant, ce semble, fort important de »

uf heures du soir. — On attendait ce soir avec la plus vive impa- le résultat des débats du grand-conseil de Saint-Gall ; mais il paraît discussions ont absorbé plus de deux séances, car rien n'était ter- au soir ; seulement quatre propositions formulées par l'opposition ontaine et tendant à désapprouver les mesures militaires prises par vernement, à supprimer la garde civique formée dans la ville de Gall pour le maintien de l'ordre, etc., ont été repoussées successive- à la majorité ordinaire, 77 contre 73. Pas un membre n'a fait défaut. orateurs s'étaient annoncés pour la séance d'aujourd'hui, de que les débats ne seront peut-être pas encore clos. »

e correspondance particulière de Paris annonce le résultat du vote du canton des Grisons. Ainsi qu'on s'y attendait, favorable à la guerre. On est toujours dans l'ignorance du du canton de Saint-Gall ; mais il n'est pas douteux qu'il ne prononce aussi pour l'exécution des arrêtés de la Diète. même correspondance nous confirme, ainsi que les jour- de Paris, ce que nous disait hier notre correspondance de sur le partage de ce dernier conseil en deux camps à peu égaux en nombre, mais avec une différence de trois ou qua- aux en faveur des libéraux.

aisie d'une barque de munitions opérée sur le lac même bateau à vapeur l'*Industriel*, vient de motiver une plain- canton de Fribourg contre le canton de Vaud, auprès du t. Il n'est pas douteux que le *Vorort* ne donne pleinement à ce dernier canton.

écrit encore de Berne, à la même date :

e bateau à vapeur qui navigue en croisière sur le lac de Neuchâtel, équipé, vient de capturer une barque chargée d'armes et de mu- à destination du *Sonderbund*.

n n'entend ici que le son des tambours et le bruit des armes. Un ba- d'Oberlandais vient d'entrer en ville. Il en entrera encore deux dans rant de la semaine. »

a majorité du grand-conseil de Genève s'est prononcée en du mouvement et même de la guerre ; elle a applaudi le ort de M. Rilliet sur sa mission à la Diète, et lui a voté des erciements malgré les efforts de la partie modérée de l'as- blée, efforts auxquels a presque adhéré M. James Fazy qui bord fait constater que ce vote ne liait nullement le grand- il et laissait le champ libre à toute proposition qui pourrait être faite de changer les instructions. Ce point admis, le vote a eu lieu avec une explosion de bravos. Une partie de l'assemblée a toutefois renouvelé l'expression de ses sympathies pour toute mesure de conciliation qu'on croirait propre à maintenir la paix en Suisse, et à éviter la guerre civile, et elle a cherché un moyen de pacification. « La question des jésuites est épuisée, a dit M. Chaulmontet ; l'avénement de Pie IX en Italie y a mis fin, et il serait digne de la Diète de le déclarer. En renonçant à ce point, on pourrait obtenir des cantons du *Sonderbund* qu'ils voulussent dissoudre leur alliance, et l'on arriverait ainsi, sans encombre, à la grande question, celle de la révision du pacte. Or, l'affreux moyen de la guerre civile éloignera le moment de cette révision et fera de la Suisse un théâtre de sanglantes discordes et d'interminable anarchie, etc. » Toutefois, aucune proposition n'a été faite pour changer les instructions de Genève, qui autorisent toute mesure d'exécution après avoir épuisé les moyens de conciliation. Les mêmes députés retourneront en Diète. Il est apparent qu'une partie du canton de Genève désire la paix ; elle sait que s'il y a de l'honneur à gagner dans la guerre contre une agression de l'étranger, l'honneur dans les querelles entre confédérés consiste à éviter la guerre ; elle n'a d'ailleurs pas de revanche à prendre, pas de corps-francs à venger, et comprend enfin que ses intérêts directs sont ceux de l'industrie, du commerce, de la paix confessionnelle, de rapports bienveillants avec ses voisins. Mais l'entraînement des partis laisse bien peu de place à ces considérations.

Nous avons annoncé hier l'établissement, par l'Autriche, d'un cordon militaire le long de la frontière helvétique. Cette nouvelle se confirme aujourd'hui. On ne dit pas cependant que l'intention du cabinet autrichien soit d'intervenir immédiatement en Suisse. On se tait également sur les projets de la France. Toutefois, s'il est permis d'en juger par le langage du *Journal des Débats*, on devrait croire que la France et l'Autriche sont bien résolues à ne pas souffrir que les choses soient poussées aux dernières extrémités. « Si l'épée sort du fourreau en un lieu quelconque de la Suisse, disait hier la feuille parisienne, il faudra que ses puissants voisins interviennent pour l'y faire rentrer. » Les feuilles radicales, qui se fient sur la puissance des gros bataillons, se montrent très-irritées de cette menace, dont l'accomplissement les contrarierait très-fort. Du reste, il ne paraît pas que jusqu'ici le gouvernement français songe à concentrer des forces importantes le long des frontières suisses. Il faut donc attendre les événements pour savoir quelle ligne de conduite il adoptera vis-à-vis des parties belligérantes.

Nouvelles des Etats-Unis.

Le steamer le *Britannia* a apporté en Angleterre des nouvelles des Etats-Unis du 1er octobre. Elles ne nous apprennent rien de nouveau en ce qui concerne les affaires du Mexique. On n'a reçu à Washington aucune dépêche officielle ni sur les engagements qui ont eu lieu sous les murs de Mexico, ni sur les progrès des négociations.

Le *New-York Courier* persiste à croire que la paix ne tardera pas à être conclue, et il fonde son opinion tant sur l'impossibilité où sont les Mexicains de défendre leur capitale contre l'armée assaillante, que sur les dispositions pacifiques que témoigneraient Herrera et Santa-Anna. La principale difficulté que rencontre la conclusion de la paix est l'embarras de réunir le congrès dont la sanction est nécessaire. A la date des dernières nouvelles du Mexique, cette assemblée législative n'avait pu encore se trouver en nombre.

Les nouvelles commerciales, arrivées par le même navire, sont très-favorables, et l'état des choses avait peu changé depuis le départ du dernier steamer. Les Banques de New-York, quoique engagées dans des opérations très-étendues, montrent beaucoup de solidité. Le change sur la France est en baisse, et un navire en partance devait emporter 200,000 dollars en pièces de 5 francs.

Les nouvelles des Etats du Sud sont généralement favorables en ce qui concerne la récolte des cotons. On prévoit un rendement de 2,100,000 balles.

On lit dans le *New-York-Herald* :

Nous apprenons d'une source authentique que le département de la trésorerie à Washington a donné l'ordre aux percepteurs de douanes des différents ports de percevoir un droit de 20 p. c. sur le café importé du Brésil par navires de ce pays.

Affaires d'Italie.

Voici de nouveaux détails sur l'abdication du grand-duc de Lucques en faveur de la Toscane :

« Le grand-duc Léopold de Toscane prendra possession, non seulement du territoire lucquois, mais encore de celui de Pietra-Santa et Barga.

Le grand-duc cèdera à son tour Fivizzano au duc de Modène, et le territoire de Pontremoli passera immédiatement sous la domination du *futur souverain de Parme*. »

On écrit à ce sujet de Florence, le 9 octobre, au *Courrier de Marseille* :

« Je m'empresse de vous apprendre le résultat d'une négociation entamée il y a peu de jours, suivie dans le plus grand secret et conclue précipitamment entre le grand-duc de Toscane et le duc de Lucques. Ce dernier abdique et cède ses Etats à la Toscane.

Le prix de cette cession est une rente de douze cent mille francs qui sera servie jusqu'à l'avénement du duc de Lucques à la souveraineté de Parme et Plaisance, avénement prévu par les traités de 1845 et qui aura lieu après la retraite ou le décès de Marie-Louise.

M. Th. Ward, ancien ministre du duc de Lucques, et M. Bonfil, banquier, ont été chargés de traiter cette affaire qui s'est terminée promtement parce qu'on craignait le *veto* de l'Autriche.

Les conséquences de ce fait sont peu importantes, mais elles sont toutes favorables à la cause de la liberté italienne. Il y aura désormais en Italie un élément de discorde de moins, et la Toscane s'enrichit d'un beau joyau. »

On écrit de Naples, le 9 octobre, au *Nouvelliste de Marseille* :

« J'ai aujourd'hui une nouvelle extrêmement importante à vous annoncer ; tellement importante, qu'il ne s'agit de rien moins que de l'espoir prochain de la pacification du royaume des Deux-Siciles.

» Avant-hier, S. M. a réuni plusieurs de ses ministres, et l'entretien qui a eu lieu s'est prolongé jusqu'à cinq heures du soir.

» On a discuté la conduite à tenir dans les circonstances actuelles. L'opinion de la majorité a été qu'on devait faire les plus larges concessions possibles au peuple ; mais quelques-uns des ministres pensaient, au contraire, qu'il fallait persister dans le système de répression qui a soulevé l'anathème du pays.

» Cependant il paraît certain que la cause des réformes l'a emporté sur l'esprit du roi, et il est disposé à signer une amnistie générale.

» Ce matin, on a convoqué le conseil-d'état, et, comme le président des ministres M. Pietracatella, qui avait pris la résolution de ne plus prendre part aux travaux des affaires publiques, est intervenu dans cette réunion, il faut en conclure que le décret d'amnistie va être promulgué. Au moment où je vous écris, le conseil-d'état est encore en séance.

» Il est positif que ces sages mesures du gouvernement désarmeront l'insurrection. En conséquence, je m'abstiens de vous faire part des mouvements des insurgés de la Calabre, des cruautés du lieutenant-colonel Cutrofiano et de quelques désordres survenus sur divers points de la Sicile.

» On s'attend ici à voir publier demain le décret d'amnistie. J'ai donc la douce espérance de pouvoir vous envoyer ce document tant désiré dans ma prochaine lettre. »

Le *Corriere livornese* du 8 octobre annonce que l'escadre française, composée de cinq vaisseaux ou frégates et de deux bateaux à vapeur, était en vue du port le même jour.

L'escadre a continué sa route pour les côtes d'Hyères ; le *Liamone*, se rendant de la Corse à Toulon, l'a rencontrée dans le golfe Juan.

L'*Univers*, journal qui se publie à Paris, avait dit, il y a quelque temps, que personne ne doutait que la conspiration qui avait failli faire couler des torrents de sang à Rome, n'eût été ourdie par l'Autriche et par le parti rétrograde dont elle appuyait les espérances. A cela l'*Observateur autrichien* fait la réponse suivante :

« A l'époque même où l'*Univers* lançait contre l'Autriche cette accusation, à laquelle il s'en rattache plusieurs autres non moins absurdes, l'ambassadeur autrichien à Rome remettait au cardinal secrétaire d'état une note pour exprimer les regrets de la cour impériale que des soupçons aussi indignes contre l'Autriche n'eussent été réfutés encore par aucune feuille romaine, et pour demander en même tems qu'on fît savoir au gouvernement impérial si un seul sujet autrichien était impliqué dans l'enquête dirigée contre les conspirateurs. Le cardinal secrétaire d'état répondit que le gouvernement papal, qui connaissait fort bien le caractère consciencieux jusqu'au scrupule de l'empereur et la loyauté du cabinet autrichien, n'avait pas besoin d'attendre l'issue de l'enquête pour avoir, relativement à l'accusation diffamatoire avancée contre l'Autriche, la même opinion que le gouvernement impérial, qui n'avait opposé à cette calomnie que le mépris qu'elle méritait. Si, contre toute attente, un sujet autrichien était impliqué dans ce procès, il en sera donné avis au gouvernement autrichien, conformément à sa demande. Or, jusqu'à présent, un pareil avis n'a pas été donné. »

On lit dans la *Gazette de Florence*, du 28, la nouvelle suivante, empruntée à la *Gazette du Midi* :

« Le roi de Prusse, en passant par Vienne, n'a pas vu le prince de Metternich. »

chez Mlle Sophie. pense bien souvent à mes amis de Dive ; il est très heureux pour voir rencontré Marie, qui m'aime beaucoup et que j'aime pres- autant que toi. Tu la connaîtras un jour. Quand elle sera grande, viendra à Dive. C'est elle qui m'a sauvé l'ennui du premier temps. dit que je lui ai plu tout de suite, et elle m'a montré sur un mur mots qu'elle avait écrits dès le lendemain de mon arrivée. Nous souvent désignées par nos numéros, et, au milieu de plusieurs ins- du même genre, elle m'a montré : 158, — je t'aime ; — signé écrit au-dessous : — 153 partage l'amitié de 264.

une chose assez triste pour moi. — Le jeudi et le dimanche, vers heures, de petites bonnes viennent apporter aux dames la liste des élèves demandées au parloir par leurs parents ou certains amis de leur famille. Jamais personne ne me demande, jamais je ne vois personne du de- Marie, que l'on vient voir tous les jeudis, partage avec moi tout ce lui donne, mais néanmoins c'est fort triste. J'envoie cette lettre à qui te la fera remettre ; donne-lui ta réponse.

embrasse, ainsi qu'Onésime, Césaire et papa et maman que vous vous portez tous bien.

» PULCHÉRIE MALAIS. »

BÉRÉNICE ALAIN A PULCHÉRIE MALAIS.

Ma chère Pulchérie,

ne vas pas aimer Marie plus que moi, ni même autant, — surtout ne pas ma lettre, qui va être mal écrite et pleine de fautes. J'ai fait de mon mieux, et maître Epiphane est content de moi. — J'ai lu ta à la maison. Tout le monde a été bien content de ton souvenir, et embrasse de bien bon cœur. Onésime dit qu'il n'aime pas et que tu es bien pressée de faire de nouvelles amitiés. Moi, suis très-satisfaite que tu aies trouvé une amie tout de suite, nous t'aurions manqué comme tu nous manques. Nous ne sommes cet hiver, la mer est presque toujours en colère. Voilà quinze papa, Césaire et Onésime n'y ont mis le pied. Onésime maintenant tout-à-fait marin ; il va à la mer tous les jours, — quand on y va. — Le avait été assez bonne, mais les petits canots ne font rien. Césaire parle-t-il d'aller à la pêche de la baleine ou de la morue. Ca pêches bien longues et bien dangereuses, surtout celle de la baleine, et maman pleure chaque fois qu'il en parle. Cependant il a l'air bien décidé, et je crois qu'il finira par là. Tout le monde se plaint ; cependant jusqu'ici Dieu nous a fait la grâce de ne pas manquer de pain. En travaillant bien, je gagne huit sous par jour à la dentelle ; ce n'est pas grand'chose, mais cela aide toujours un peu, et je suis bien heureuse d'apporter quelque chose à la maison. Si la mer continue à être aussi dure, papa dit qu'il ira travailler à la terre dans la campagne ; mais on voit que cela l'attriste fort : les marins n'aiment pas quitter la mer ; nous prions Dieu, et nous attendons. Le cousin d'Eloi, qui avait prêté de l'argent pour le canot, ton filleul, n'a pu être payé ; il s'est fâché, et j'ai entendu dire à papa qu'il en coûtait très cher pour le faire attendre. Il va revenir demain, et on ne pourra pas encore le payer ; mais Dieu ne nous abandonnera pas, nos gens ne sont pas paresseux et sont grands pêcheurs. La mer a, à ce que dit papa, des poissons à eux qu'il faudra bien qu'elle leur donne.

« Je te dis tout cela, parce que, quoique tu ne t'appelles pas comme nous, tu es de la famille. Cependant ne te tourmente pas à cause de nous : — le vent, qui se tenait au *suroué* depuis quinze jours au moins, semble en ce moment même remonter tout doucement au *sué* (1) ; peut être nous serons riches quand tu recevras cette lettre.

« Nous parlons beaucoup de toi. L'autre dimanche, comme il pleuvait, nous avons pris l'almanach, nous deux Onésime, et nous avons compté combien de jours il y avait encore à attendre ce que tu appelles les vacances, pour te revoir ici ; il y en avait encore deux cent quatre-vingt-dix-huit ! Tous les soirs, avec Onésime, nous effaçons le jour qui vient de se passer ; ainsi, quand nous aurons effacé celui-ci, cela ne fera plus que deux cent quatre-vingt-quatorze. C'est bien long, mais enfin cela arrivera. Surtout ne montre pas, je t'en prie encore, ma lettre à Marie. Je la regarde, et je suis effrayée de la voir si mal écrite. Tu écris, toi, déjà bien mieux que quand tu es partie. Je ne serai jamais aussi savante que toi, mais je veux ne pas te faire honte quand je t'écrirai. Adieu, ma chère Pulchérie. Qu'est-ce que c'est donc que *nacarate* ? Personne dans la maison ne peut me dire ce que c'est. Nous t'embrassons tous de bon cœur. Maman dit qu'elle espère que tu es toujours sa fille, mais qu'en tout cas elle sera toujours ta mère.

« BÉRÉNICE. »

(1) Sud-ouest, sud-est.

Où Eloi Alain se manifeste.

Comme Bérénice l'annonçait à Pulchérie, le vent remonta doucement au sud-est, et la mer se calma, mais en conservant encore un lent balancement tout d'une pièce, suite de l'agitation qu'elle avait éprouvée. Risque-Tout et ses enfants n'attendirent pas que le beau temps fût tout-à-fait décidé pour pousser le canot à la mer. Deux ou trois autres pêcheurs suivirent leur exemple. Comme à la fin du jour les bateaux paraissaient à l'horizon, Eloi Alain descendit de Beuzeval, et vint attendre les bateaux sur la plage. On avait pris un peu de merlans. Onésime était fier, parce que c'était sur sa ligne que presque tout le poisson s'était jeté.

Risque-Tout, qui était parti le matin un peu prématurément, sans attendre que l'accalmie fût tout-à-fait assurée, eut un sentiment de crainte et d'embarras quand il aperçut le meunier. — Avez-vous quelque chose ? demanda celui-ci.

— Un peu de merlans. Viens-tu en manger avec nous ?

Eloi ne répondit pas ; mais quand on eut tiré du canot les lignes et le poisson, et qu'on l'eut lavé, quand on eut halé le bateau sur la grève, il suivit les trois pêcheurs chez eux ; Pélagie fut également inquiète en voyant Eloi ; elle lui demanda, comme avait fait Tranquille, s'il voulait manger un merlan, à quoi il répondit : Pour ne pas vous refuser ; puis, comme on changeait les poissons de manne, il en garda longtemps deux dans les mains en disant : Voilà de beaux merlans, deux merlans tout-à-fait beaux, jusqu'à ce que Pélagie lui eut dit : Vous les emporterez avec vous, cousin. Eloi ne répondit rien ; on se mit à table ; il trouva le cidre pas trop bon, ce qui ne l'empêcha pas d'en boire beaucoup. — Ah çà ! Tranquille, finit-il par dire, c'est aujourd'hui que tu dois me payer les cent vingt écus que je t'ai prêtés.

Ni l'intrépide Risque-Tout, ni personne de la famille n'osa faire remarquer qu'il n'avait pas été prêté cent vingt écus, mais seulement cent écus, pour lesquels on devait en rendre cent vingt.

— C'est vrai, dit Tranquille Alain, c'est vrai ; mais la raison qui fait que je ne pouvais pas te payer l'autre jour, fait qu'il ne peut pas encore en être question aujourd'hui ; il n'y a que d'aujourd'hui qu'on a pu retourner à la mer.

— Ça me gêne bien, ces cent vingt écus que je t'ai prêtés, cousin. J'avais compté dessus pour une affaire... Je les avais ôtés d'une somme que j'avais en réserve... et aujourd'hui me voilà dans l'embarras...

— J'en suis plus fâché que toi, cousin ; mais un peu de patience, et tout ira bien.

(*La suite à demain.*)

L'*Observateur autrichien* fait à cette feuille la réponse suivante :

Il se peut que maint politiqueur de l'étranger ait attaché une grande importance à cette nouvelle. Cependant, pour rendre hommage à la vérité, nous devons avouer que cette affaire ne renferme point un mystère politique, mais qu'elle est au contraire toute naturelle. Si S. M. prussienne n'a pas vu le prince de Metternich, la raison en est bien simple, c'est que cette année S. M. le roi de Prusse n'a pas honoré de sa présence la ville impériale et que le prince de Metternich ne l'a pas quittée un instant.

On lit dans le *Journal des Deux-Siciles* du 27 septembre:

Conformément à notre promesse, nous présentons l'aperçu suivant sur la position où se trouve la bande de brigands dans la Calabre citérieure, dont l'importance a été si faussement exagérée par quelques journaux étrangers. Le nombre des brigands qui ne sont pas encore entre les mains de la justice ne s'élève pas à 16, comme nous l'avons dit précédemment, mais seulement à 12.

Les brigands de la Calabre citérieure, au nombre de 40, s'étaient partagés en quatre bandes, qui avaient pris les noms de leurs chefs respectifs ou de leur endroit natal. Voici les noms de ces bandes, le nombre primitif de chacune d'elles et celui auquel chacune est actuellement réduite :

1° La bande Dardés, composée de quatre individus, qui tous ont été pris, de sorte que la bande est détruite.

2° La bande de S. Giovanni in Fiore, formée de neuf individus, dont sept ont été pris ou se sont livrés spontanément; deux ont été tués dans la nuit du 22, de sorte que cette bande aussi est détruite.

3° La bande Faraca, composée de quatorze individus; dix d'entre eux, y compris leurs chefs, sont emprisonnés; il en reste par conséquent encore quatre.

4° La bande Buonfiglio, formée de treize individus; quatre d'entr'eux sont entre les mains de la justice; l'un s'est livré volontairement les huit autres ont demandé un sauf-conduit, ce qui leur a été accordé par le général Statella; ainsi, y compris ces huit, le nombre des brigands qui se trouvent encore en Calabre est de 12.

Nous terminons cette communication par un rapport officiel, transmis au gouvernement par les autorités de Reggio, rapport qui est arrivé ce matin, mande que les chefs des rebelles, Giovanni Andrea Roméo, Stefano Roméo et le fils de feu Domenico se sont livrés au major Scalese, et se trouvent maintenant au pouvoir de la justice. Ainsi il n'y a plus de membre de cette famille ni aucun autre chef de l'attentat extravagant dirigé contre l'ordre public, attendu que l'autre chef des émeutiers, le fameux chanoine D. Paolo Pellicano est détenu dans les prisons.

Ce simple avis peut servir de réponse à l'article publié dans le numéro de la *Bilancia* du 24 de ce mois, et que nous venons de lire non sans une profonde surprise. Il est dit:

« La Calabre est toujours au pouvoir des insurgés, qui, il est vrai, sont poursuivis par les troupes royales; mais celles-ci ne sont pas toujours assez fortes pour avoir le dessus. D'autres bandes insurgées parcourent les provinces voisines; l'une d'elles a pénétré, dit-on, jusque devant les portes de Salerne. Un des Roméo a fait une apparition dans le voisinage de Cambobasso et ses gens ont attiré dans une embuscade un bataillon de troupes suisses et des carabiniers royaux et leur ont tué plus de 400 hommes. Tout le comté de Molise est en pleine insurrection!! »

VARIÉTÉS.

Esclavage.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

Comme pour témoigner leur reconnaissance pour un si généreux présent, les planteurs se montrèrent aussi libéraux envers les émancipés. Mais ils avaient un double but dans leur générosité : d'abord de s'enlever réciproquement leurs travailleurs, ensuite d'habituer ceux-ci au luxe, dans l'attente que, le premier enivrement de l'émancipation une fois passé, les esclaves reprendraient le travail comme auparavant, pour s'assurer la continuation de leurs jouissances. Cependant l'enthousiasme des colons leur fit tirer de fausses conséquences; et la joie des esclaves affranchis, causée par le changement de leur condition et par la prodigalité de leurs ci-devant maîtres, leur fit manifester leur reconnaissance non pas en travaillant, mais en dépensant follement, en babioles et en excès de tout genre, l'argent qu'on leur mettait dans les mains. La statistique criminelle que nous offrons ici pour la dernière année avant l'émancipation (1833), et pour deux années suivantes, pourra donner une idée des résultats qu'elle a fait obtenir. Nous empruntons ce tableau à l'ouvrage de sir R. Schomburgk p. 72.

DISTRICTS.	ANNÉE.	TOTAL DES PRISONNIERS.	SAISIES POUR DETTES.	NOMBRE DES MÉFAITS.	NOMBRE DES CRIMES.	Total de ceux qui ont comparu devant les tribunaux.	Total de ceux qui n'ont pas comparu.	Punis de la peine capitale.
Demerary et Essequebo.	1833	156	6	126	24	44	6	2
	1834	2513	10	1926	11	1937	576	1
	1836	2411	6	2380	25	1729	682	1
Berbice.	1833	32	—	28	—	2	2	—
	1834	396	—	393	3	—	—	—
	1836	344	1	32	2	276	68	—

Dans l'origine les commerçants se trouvèrent fort bien de cet état de choses. Quoique leurs navires qui apportaient en grande quantité les articles demandés, dussent retourner sans chargement, faute de produits, cette perte était largement compensée au moyen de lettres de change tirées sur les fonds destinés à l'indemnité. C'était le siècle d'or pour la Guyane anglaise; mais il devait être de courte durée.

Les événements se succédèrent dans l'ordre suivant: épuisement des fonds pour l'indemnité; mécontentement des nègres et leur répugnance au travail; achats à crédit, retards dans le paiement; poursuites judiciaires; ventes par exécution; comme suite obligée, la faillite de quelques-unes des principales maisons, entraînant dans leur chute une foule de maisons moins considérables; chez les nègres l'idée que le travail des champs, propre aux esclaves, ne convenait pas à des hommes libres; l'abandon d'un grand nombre de plantations; l'union des nègres pour acheter les terrains abandonnés, non pas dans le but de cultiver les denrées propres à l'exportation, mais pour en tirer leur nourriture, y élever de la volaille et des cochons, et pour fournir du bois à brûler: leur existence se trouva dans l'origine largement assurée.

Combien de temps pouvait durer un pareil état de choses et où devait-il conduire? Les grands capitaux, nécessaires pour l'établissement de ces plantations, ne purent plus rendre qu'un intérêt minime dès qu'il n'y fut plus travaillé qu'imparfaitement, ou même qu'elles furent entièrement abandonnées. Les terrains baissèrent en valeur. La population s'appauvrit; et c'est un fait notoire, que des particuliers et des maisons de commerce, qui, cinq ans auparavant, osaient engager 40 à 50,000 liv. st. pour une plantation, ne pouvaient alors plus disposer de 50 liv. st.

Après quelques plantations où les propriétaires ont su conserver le même ordre et la même activité que jadis, tant par leur surveillance personnelle que par le calme de leur attitude et l'équité de leur conduite envers les travailleurs, la culture se borne actuellement dans la Guyane anglaise aux établissements situés dans le voisinage des principaux endroits, qui offrent aux nègres une occasion facile de se divertir et de s'y montrer dans leur plus bel accoutrement. Leur argent est-il épuisé, ils vont offrir leur travail à quelqu'un des établissements voisins; et il est des moments où l'on peut se procurer la plus de travailleurs qu'on n'en a besoin. Les propriétés plus éloignées sont en décadence ou complètement abandonnées, surtout celles situées, sur le bord du Corantyn, district jadis remarquable pour sa fertilité, ses riches plantations et ses grandes compagnies de travailleurs. Mais sa position isolée et son éloignement n'offraient pas assez d'occasion de jouir pleinement de la liberté; de sorte que ni l'appât d'un salaire élevé, ni des efforts réitérés pour y attirer un nombre suffisant d'émigrants, n'ont pu empêcher la ruine de ces belles plantations.

Bien que l'on ait essayé de transporter dans la Guyane anglaise des émigrants de diverses parties du monde, on n'a pu atteindre le but qu'on s'était proposé. Sans vouloir entrer ici dans l'examen de toutes les causes qui en ont empêché la réussite, nous en mentionnerons quelques-unes qui nous paraissent les principales :

1° Il est reçu comme règle générale, que l'homme, par le travail de ses mains, peut pourvoir honorablement à sa subsistance dans tous les climats, pourvu qu'il connaisse quelque occupation pratique, qu'il soit diligent, et que sa conduite morale et sociale soit bonne. Mais un pareil individu n'a pas besoin d'abandonner le sol natal pour chercher ailleurs sa subsistance; et quoique le désir de se procurer des jouissances étrangères ou de visiter des pays lointains, puisse donner lieu à quelques exceptions, il est de règle que personne n'abandonne de plein gré ses relations, pour aller chercher chez des étrangers ce qu'il peut trouver tout à côté de lui. Il s'ensuit que ceux qui abandonnent leur patrie pour aller travailler comme mercenaires dans les champs de cannes de la Guyane anglaise, ne peuvent guère être rangés parmi les gens les plus habiles, diligents ou honnêtes.

2° La sollicitude des autorités anglaises, pour assurer la jouissance de la liberté dans le sens le plus étendu, alla si loin, que tout contrat passé avec les émigrants, à leur arrivée sur les lieux de leur destination, fut déclaré nul. Les émigrants, en abusèrent pour se soustraire au service de ceux qui avaient fait les frais de leur passage; or, ceci ne contribua guère à encourager l'émigration (1).

3°. Les frais considérables qu'occasionnent la recherche et le transport des émigrants, la multitude de conditions et de formalités auxquelles le gouvernement anglais avait soumis l'importation d'Africains libres, grevèrent l'émigrant de dettes, au point qu'il dut désespérer de s'affranchir pendant le cours de sa vie. Le résultat fut qu'ils cherchèrent à se soustraire à ces conditions: ou, quand leurs efforts échouaient, ils succombaient de désespoir.

Le petit nombre d'émigrants (2) introduits de cette manière préfèrent d'ordinaire, comme les émancipés, s'établir dans le voisinage des villes, et n'apportent ainsi aucune amélioration au sort d'autres districts fertiles, mais quelque peu éloignés. Pour rendre cette décadence plus sensible, nous ferons suivre le rapport annuel de sucre de la Guyane anglaise, calculé par moyennes pour quelques périodes. Pour ne pas nous étendre trop, nous nous bornons au sucre, comme étant de beaucoup le principal produit; quant aux autres articles la comparaison offre une proportion encore plus défavorable.

Pendant les 2 dernières années de l'esclavage (1832-33. 883,559 quint.(3)
Pendant l'*apprentice-ship* (1834-1838) 904,275
Depuis l'émancipation jusqu'en 1844 . . . . . . 530,109 (3).

Sir Schomburgk donne aussi dans son ouvrage des états comparés de production, et en conclut, que pour la Guyane anglais la comparaison de l'année 1839 avec 1846 offre une diminution d'environ 1,150,000 liv. st.

Par contre cet auteur donne ensuite un tableau des importations dans la colonie, pour montrer dans quelle incroyable proportion les besoins se sont accrus depuis que l'émancipation a été publiée.

année.	montant des effets anglais.	montant total des importations.
1832	338,199 liv. st.	573,195 liv. st.
1833	391,520	557,574
1834	463,451	853,628
1835	511,361	615,106
1836	911,577	1,204,560

Alors qu'il composa son ouvrage, M. Schomburgk n'avait pu obtenir aucune donnée statistique postérieure sur les importations et la consommation, mais il supposait que, suivant les besoins toujours croissants, le chiffre de 1 1/2 millions liv. st. n'était point exagéré pour la population entière (5).

Voici son opinion sur la marche des affaires: « Les nègres montrent une répugnance extrême pour le travail des champs; ils cultivent de petites pièces de terrain, et dès que leur travail leur a procuré quelque argent, ils ouvrent des boutiques ou vont détailler les marchandises le long des rues. Or, il est généralement reconnu que la prospérité des colonies des Indes-Occidentales dépendait exclusivement de la culture des produits particuliers au sol et au climat de ces contrées; mais cette source une fois tarie, il doit en résulter des désavantages marqués pour la population tout entière. Aucun peuple ne peut subsister sans une classe ouvrière; et certes une population de boutiquiers, de petits détaillants, de petits commerçants serait un phénomène étrange dans l'économie politique. Si le bien-être continue à diminuer aussi rapidement que les deux dernières [...] mais la prospérité et les progrès des nègres en fait de religion et [...] tion, progrès que le peuple anglais avait en vue en leur accordant [...] fait de l'émancipation, ne pourront être réalisés. Les colons ont [...] fait pour l'éducation religieuse et civile de la classe ouvrière; mais [...] espérer qu'ils continuent, quand les moyens qui doivent les [...] état de supporter ce fardeau, leur sont enlevés? Le philantrope [...] donc assuré que déjà la religion a poussé des racines assez fortes dans le cœur des nègres, pour pouvoir en espérer quelque fruit? N'est-il pas, au contraire, plus vraisemblable que le nègre, tombant dans l'indifférence à l'égard de la religion, retournera à sa vie barbare d'autrefois? Les [...] d'amélioration étaient fondés sur les progrès du nègre dans la religion, mais cette base venant à manquer, les dangers d'une condition sans [...] dans la société seront accompagnés de l'indifférence, origine et [...] du crime. Le résultat inévitable d'un pareil état de choses sera la ruine de la colonie. Cela peut-il être indifférent au peuple anglais? C'est [...] question assez importante pour fixer quelques instants notre attention.

Le capital destiné à l'extension de l'agriculture dans les colonies anglaises des Indes-Occidentales appartient immédiatement à la Grande-Bretagne ou à des colons qui, par l'origine, la langue, les mœurs et [...] institutions, se rattachent à l'Angleterre. Ces colonies sont des pays agricoles où les fabriques ne pourraient guère réussir. Aussi ont-elles recours à la métropole pour les objets de manufacture et les autres [...] dont elles avaient besoin.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Une ordonnance rendue par le gouvernement de la Guyane anglaise, le 12 octobre 1846, pour régler l'exercice réciproque des droits et des obligations des maîtres et des travailleurs, décide divers points dans un sens tout à fait favorable aux intérêts des propriétaires. De même que les contrats passés dans l'intérieur de la colonie, tout contrat qui aura été passé par un travailleur hors des limites du territoire de la colonie pourra avoir une durée de trois années, à partir de l'arrivée du travailleur sur le sol de la Guyane anglaise (jusqu'alors tous les contrats ne liaient les parties que pour 12 mois au plus). En l'absence de toute stipulation expresse, un contrat de service sera considéré comme ayant une durée d'un mois, à partir du jour de l'entrée du travailleur au service du maître avec lequel il aura contracté. Les contrats n'expireront qu'à la fin du premier mois, par consentement mutuel ou par la volonté d'une des parties qui sera obligée de signifier à l'autre le terme de l'engagement 14 jours à l'avance. L'ordonnance confie le soin de veiller à l'exécution des contrats à deux juges de paix qui seront chargés de recevoir toutes les plaintes et de prononcer entre les parties. Toute discussion entre les maîtres et les travailleurs, toute interprétation différente des contrats leur sera soumise, pourvu que la somme des salaires ou la valeur des allocations qui feront l'objet du procès, ne s'élève pas au-dessus de 48 dollars. Le refus fait par un travailleur de remplir les obligations d'un contrat sera puni d'une amende qui pourra être élevée jusqu'à 24 dollars ou d'un emprisonnement avec ou sans travail forcé pendant 30 jours au plus.

Dans une adresse au comte Grey le comité de la société abolitionniste a protesté énergiquement contre cette ordonnance, comme annullant les principales dispositions de l'ordre de la reine en conseil du 7 septembre 1838, acte rendu pour fixer les formes et les conditions des contrats, et pour assurer des garanties aux travailleurs. Le comité croit l'indépendance de ces derniers incompatible avec l'institution du tribunal des juges de paix, lesquels, étant pris parmi les colons, ne présentent pas un caractère suffisant d'impartialité. Il dit l'interprétation des contrats, quant à leur durée, comme l'ordonnance entière, injuste et oppressive.

(2) Dans les dernières années, le nombre de travailleurs libres introduits a augmenté considérablement; le nombre total des immigrants, à la Guyane anglaise, de 1835 à 1845 s'est élevé à 25,271. En 1845 on a conclu emprunt de 500,000 liv.st. pour l'émigration, et l'amirauté anglaise a un destiné en 1847 le bâtiment à vapeur de la marine royale *the Growler* au transport des Africains à la Guyane anglaise.

(3) Un quintal vaut 112 livres ou 50.8 kilogr.

(4) La moyenne de 1844 et 1845 a été de 596,562 quintaux. Les chiffres de la quantité de sucre provenant des colonies britanniques aux Indes-Occidentales pour 1845 prouvent que, sous l'empire des droits protecteurs et grâce à une saison favorable, les trois grandes colonies qui ont été les plus affectées par la mesure de l'émancipation, savoir la Jamaïque, la Guyane et la Trinité, tendaient à accroître leur production. On doit s'attendre à trouver la situation bien différente dans le tableau des importations de 1846. Dans le cours de cette année les colons ont eu à supporter les conséquences d'une mauvaise récolte et celles de la réduction des droits sur les sucres étrangers.

Les importations de 1845 comparées à celles de 1844 constatent une augmentation de 212,932 quintaux à la Jamaïque, de 89,564 à la Trinité et de 76,050 à la Guyane Anglaise. La récolte de 1845 s'est élevée considérablement au-dessus de la moyenne de production depuis l'émancipation : à la Jamaïque le surplus a été de 112,843 quintaux, à la Guyane anglaise 89,568, à la Trinité 84,246. Dans cette dernière colonie, la récolte a été plus forte en 1845 qu'en aucune des années depuis 1830, et notamment que dans les dernières années de l'esclavage. A la Guyane la production n'avait pas atteint un chiffre aussi élevé depuis 1839.

(5) Voici le montant en liv.st. des importations totales à la Guyane anglaise de 1835 à 1843, d'après les documents publiés par le parlement: 711,119; 911,577; 957,333; 1,060,494; 1,208,514; 988,387; 671,520; 715,231.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HA[YE]

Jeudi 21 *octobre* 1847. — (*Représentation n°* 55.)

Lucie de Lammermoor,

grand-opéra en quatre parties, paroles imitées de l'italien, par [...] Vaëz, musique de Donizetti.

Secours contre l'incendie,

Vaudeville nouveau en un acte, de MM. Auguste Lefranc et Eugène [...]

Divertissement, arrangé par M. Collet.

1° *La canada Rodana*, par les dames du corps de ballet.
2° *Le cachucha*, par Mlle Petitet.
3° *La Viennoise*, par M. Collet et Mlle Petit.

Ordre du spectacle: 1° *Secours contre l'incendie*. 2° *Lucie*. 3° *Divertissement.*

On commencera à 7 heures précises.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 18 Octobre.

		Int.	COURS 17 oct.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$53\frac{3}{4}$	$53\frac{7}{16}$
	Dito dito	3	$65\frac{5}{16}$	$65\frac{1}{4}$
	Dito en liquidation.	3	—	$65\frac{1}{16}$
	Dito dito	4	$84\frac{1}{4}$	$84\frac{1}{8}$
	Dito des Indes.	4	—	—
	Syndicat.	$3\frac{1}{2}$	—	$83\frac{1}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce.	$4\frac{1}{2}$	$164\frac{1}{4}$	$164\frac{7}{8}$
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	88
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$103\frac{1}{8}$
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	$67\frac{3}{4}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95
	Emprunt de 1840	4	—	$86\frac{1}{2}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$86\frac{3}{8}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	$13\frac{3}{4}$
	Dito	3	—	$29\frac{5}{8}$
	Coupons Ardoins		—	$11\frac{3}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$99\frac{1}{4}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	$23\frac{5}{8}$

Bourse d'Anvers du 18 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 13 $\frac{1}{2}$. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2$\frac{3}{4}$ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 16 Octobre.

3 % Cons. 81 $\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$. — 2 $\frac{1}{2}$ % Holl. 53 $\frac{1}{2}$. — 4 % id. 81, 82. — Esp. 5 % 16. — 3 % 26 $\frac{1}{2}$. — Portug. 4 % 20, 22.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS.-PÉRIODE D'HIVER

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENBURG.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38
9-00	9-35	9-50	10-00	10-22	10-34	10-44	11-15	11-21	11 33	11-5[illegible]
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-32	1-53
4-30	5- 5	5-20	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55	7-15
7-30	8- 5	8-20	8-32	8-54	9-15	9-25	9-47	9-54	10- 6	10-26

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENBURG.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	[illegible]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8.12	8-32	8-40	8.50	9- 9	9 23	9-31	9-55	10- 5	10-23	10-54
10-15	10-27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6	12-15	12-33	1-00
3-00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4-55	5- 4	5-22	5-53
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9- 8	9-15	9-39	9-48	10- 6	10-37

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lage Nieuwstraat